

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**6 AOÛT 2018**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 6 août 2018 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire  
Mark Boucher, conseiller au poste # 1  
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5  
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Sont absents : Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire

Sont également présentes:  
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 3 juillet 2018
  - b. Séance extraordinaire du 16 juillet 2018
4. Acceptation des dépenses
5. PAVL – RIRL 2017-5440B / Route de l'Église – Secteur Gros-Morne
  - a. Contrôle des matériaux granulaires – Offre de services professionnels
  - b. Contrat de prêt à demande
6. Projet d'asphaltage de diverses rues – Contrat de gré à gré /Entreprises Mont-Sterling inc.
7. Patinoire Gros-Morne – Les Entreprises Mont-Sterling – Pose d'enrobé bitumineux
8. Lot 271-B ptie – Demande de cession par la SQI
9. Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse – Répondant en matière d'accommodement
10. Dérogations mineures – 5<sup>e</sup> Rue Ouest
11. CLD de La Haute-Gaspésie – Reddition de comptes
12. OMH Mont-Louis
  - a. PSL – Société d'habitation du Qc / Municipalité / OMH Mont-Louis
  - b. Budget révisé 2018
13. Télé-Soleil
  - a. Télédiffusion des rencontres ordinaires du Conseil
  - b. Reddition de comptes finale – Programme soutien au développement local
14. Colloque de zone ADMQ – Formation «Contrats municipaux»
15. Achat et Installation de compteurs d'eau
16. Demandes diverses :
  - a. La machine à truc – Festival des contes et légendes
17. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
18. Période de questions
19. Levée de la session

**154-08-2018 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Renaud Robinson,  
Appuyé par Mark Boucher,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :  
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

- 155-08-2018 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :  
Séance ordinaire du 3 juillet 2018  
Séance extraordinaire du 16 juillet 2018
- Sur proposition de Renaud Robinson, appuyé de Mark Boucher, il est résolu à l'unanimité que les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.
- Proposition adoptée.
- 156-08-2018 ACCEPTATION DES DÉPENSES**  
Sur proposition de Renaud Robinson, Appuyée de Claude Bélanger, Il est résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :
- |  |               |
|--|---------------|
| Comptes à payer pour un total général de             | 170 566,40 \$ |
| Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 41 391,93 \$  |
| Comptes payés, pour un total général de              | 37 261,93 \$  |
- Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.
- La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.  
Proposition adoptée.
- 157-08-2018 PAVL – RIRL 2017-544-B / ROUTE DE L'ÉGLISE – SECTEUR GROS-MORNE – Contrôle des matériaux granulaires – Offre de services professionnels**  
Considérant qu'il est requis d'entériner l'octroi d'un contrat pour le contrôle des matériaux granulaires dans le projet de Réfection de la route de l'Église-secteur Gros-Morne suite à l'autorisation de la directrice générale ;
- Considérant qu'Englobe Corp. a déposé une offre de services professionnels au montant de 4 863,44 \$, taxes incluses ;
- Sur proposition de Renaud Robinson, Appuyée de Sylvie Mercier, Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la décision de la directrice générale d'accorder le contrat à Englobe Corp. pour le contrôle des matériaux granulaires au projet RIRL 2017-544B.
- Proposition adoptée.
- 158-08-2018 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER & MONTAGNES – RÈGLEMENT 279-2018 – CONTRAT DE PRÊT À DEMANDE**  
Considérant qu'il est requis d'autoriser un contrat de prêt à demande avec la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes suite à l'obtention d'un emprunt de 333 173 \$ approuvé par le MAMOT ;
- Sur proposition de Renaud Robinson, Appuyée de Claude Bélanger, Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la conclusion d'un prêt à demande auprès de la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes au montant de 333 173 \$ tel que prévu au règlement d'emprunt 279-2018 ;
- QUE le maire Guy Bernatchez et la secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer tous les documents requis et relatifs au dit contrat de prêt à demande (folio 8167, Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes).  
Proposition adoptée.

**159-08-2018 ASPHALTAGE DE DIVERSES RUES - ENTREPRISES MONT-STERLING**

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle # 280-2018 permet de conclure un contrat de gré à gré sous le seuil d'appel d'offres public de 101 100 \$, taxes incluses;

Considérant que Entreprises Mont-Sterling inc est le seul entrepreneur à répondre aux demandes d'appel d'offres pour la pose de béton bitumineux sur le territoire municipal ;

Considérant que l'offre déposée par Entreprises Mont-Sterling répond aux exigences des plans et devis et au bordereau de soumission préparé par ARPO groupe-conseil ;

Considérant que les travaux concernent la réfection de la 1ère Rue Est, 3<sup>e</sup> Rue Est et une section de la 2<sup>e</sup> Avenue Est ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de correction par planage et pose d'enrobé à chaud sur les rues municipales et accorde le contrat à Entreprises Mont-Sterling inc. pour la somme de 99 139,07 \$, taxes incluses tel que plus amplement décrit au devis (18653-1) de juillet 2018.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis possède les crédits budgétaires pour la dépense autorisée dans la présente résolution au poste 5915800 Fonds éolien.

Le Conseil affecte à la réduction des crédits en provenance du Fonds Éolien toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Proposition adoptée.

**160-08-2018 PATINOIRE GROS-MORNE – ENTREPRISES MONT-STERLING**

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle # 280-2018 permet de conclure un contrat de gré à gré sous le seuil de l'appel d'offres public de 101 100 \$, taxes incluses;

Considérant que Entreprises Mont-Sterling inc est le seul entrepreneur à répondre aux demandes d'appel d'offres pour la pose de béton bitumineux sur le territoire municipal ;

Considérant qu'un bordereau de soumission a été déposé par Entreprises Mont-Sterling inc. pour la préparation granulaire, la fourniture de pierre concassé 0-3/4 et la pose d'enrobé bitumineux pour un montant total de 52 036,80 \$, avant taxes ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de préparation granulaire et pose d'enrobé bitumineux nécessaire à l'installation d'une patinoire multifonctionnelle à Gros-Morne et accorde le contrat à Entreprises Mont-Sterling inc. pour la somme de 59 829,31 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis possède les crédits budgétaires pour la dépense autorisée dans la présente résolution au programme TECQ 2014-2018.

Proposition adoptée.

**161-08-2018 LOT 271-B PARTIE – DEMANDE DE CESSIION DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)**

Considérant que la Société Québécoise des infrastructures (SQI) projette aménager un nouvel accès et la construction d'un nouveau bâtiment qui servira d'entrepôt («MTMDET»);

Considérant que, pour ce faire, elle doit procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain située en bordure de la 1<sup>ère</sup> Avenue Est ;

Considérant que la SQI demande à la Municipalité de lui céder sa partie de terrain d'une superficie approximative de 638,59 mètres carrés connue et désignée comme étant une partie du lot 271-B de la Seigneurie du Mont-Louis ;

Considérant que cette cession du terrain de la Municipalité en faveur de la SQI permettrait de réaliser un échange de terrain avec le propriétaire voisin tout en lui permettant de conserver une plus grande visibilité et une façade sur la 1<sup>ère</sup> Avenue Est ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis acquiesce à la demande de la Société Québécoise des Infrastructures et autorise la cession, pour la somme de 1 \$, de la partie du lot 271-B, Seigneurie du Mont-Louis.

QUE le maire Guy Bernatchez et la directrice générale & secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer le contrat de vente.

Proposition adoptée.

**162-08-2018 LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE – RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT**

Considérant que, le 18 octobre 2017, était adoptée et sanctionnée la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les démarches d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes dont les Municipalités ;

Considérant que ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

Considérant qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues. En outre, le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement.

Pour ces raisons,  
Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désigne Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière.

Proposition adoptée.

**163-08-2018 DÉROGATIONS MINEURES - 5<sup>e</sup> Rue Ouest**

Considérant la demande de dérogation mineure adressée à notre municipalité le 4 juillet 2018 par Jerry Busine & Daphnée Mollet, propriétaire du lot 6 153 878 et ayant son accès sur la 5<sup>e</sup> rue Ouest, Mont-Louis.

Considérant que cette dérogation consiste à :

- Diminuer la largeur de la servitude de passage nécessaire à l'obtention d'un permis de construction sur le lot 6 153 878 à 3 mètres au lieu des 10 mètres règlementaires.
- La servitude de passage est accordée par le propriétaire du lot 6 153 879

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs soit un enclavement partiel empêchant tout développement commercial ou résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation peut-être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du terrain accordant la servitude a confirmé par écrit connaître le projet de développement commercial et en accepter les conséquences ;

**CONSIDÉRANT** l'avis du Comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Mark Boucher,  
Appuyée par Sylvie Mercier,  
et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la dérogation mineure ci-haut décrite et autorise la diminution de la largeur de la servitude de passage à 3 mètres au lieu des 10 mètres requis au règlement de lotissement sur le lot 6 153 879 afin de permettre le projet de développement commercial.

Le tout sujet aux dispositions du règlement numéro **183** régissant les dérogations mineures.

Proposition adoptée.

**164-08-2018**

**CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE – REDDITION DE COMPTES**

Considérant l'obtention d'une aide financière du CLD de La Haute-Gaspésie pour la réfection et la mise aux normes de la Kavale (Centre Judes-Drouin) de Mont-Louis ;

Considérant que la reddition de comptes fait état des coûts suivants :

**Phase I**

Rampe d'accès, fenêtre et porte extérieure	12 875 \$
Drain de fondation – fourniture et installation	10 363 \$
Vide sanitaire – Remplacement des pièces de bois	4 088 \$
Réaménagement de la Kavale	22 031 \$
<u>Taxes non admissibles au remboursement</u>	<u>1 361 \$</u>
<b>TOTAL DE LA PHASE 1</b>	<b>50 718 \$</b>

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve la reddition de comptes en date du 31 juillet 2018 au montant de 50 718 \$.

Proposition adoptée.

**165-08-2018**

**PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) /MUNICIPALITÉ / OMH MONT-LOUIS**

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis doit signer une entente tripartite avec la Société d'habitation et l'Office d'habitation de Mont-Louis dans le cadre du Programme Supplément au Loyer – marché privé – SL1 ;

Considérant que la Municipalité doit s'engager à verser mensuellement à l'Office un montant égal à dix pour cent (10%) des paiements indiqués à la section 7 de la dite entente. De plus, la Municipalité s'engage à payer tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office.

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'Office d'Habitation de Mont-Louis à gérer le programme Supplément au loyer et s'engage à payer 10 % des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office.

QUE le maire Guy Bernatchez et la directrice générale & secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer l'entente tripartite relative au Programme Supplément au Loyer.

Proposition adoptée.

**166-08-2018 OMH MONT-LOUIS – BUDGET RÉVISÉ 2018**

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a autorisé un budget révisé pour l'année 2018 augmentant les crédits de 1700 \$ au poste RAM (Remplacement, améliorations/modernisation) au niveau du bâtiment et logements ;

Considérant qu'un second budget a été autorisé pour l'année 2018 augmentant les crédits de 33 \$ afin d'ajuster *la subvention annuelle aux associations de locataires* à 20 \$ /logement ;

Sur proposition de Claude Bélanger,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les deux révisions budgétaires en date du 24 juillet 2018 et du 31 juillet pour un montant total de 1733 \$. La quote-part municipale est augmentée de 173 \$.

Proposition adoptée.

**167-08-2018 TELE-SOLEIL / TÉLÉDIFFUSION DES RENCONTRES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyé de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la proposition de services présentée par Télé-Soleil inc. afin de poursuivre la diffusion des séances ordinaires du Conseil jusqu'au 31 décembre 2018 au coût mensuel de 150 \$.

Proposition adoptée.

**168-08-2018 TELE-SOLEIL – REDDITION DE COMPTES FINALE – PROGRAMME SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL 2016**

Considérant que Télé-Soleil a obtenu une aide financière de 3000 \$ dans le cadre du Fonds de Développement local 2016 et qu'une retenue de 10 % est effective jusqu'à l'acceptation du rapport de projets par le Conseil ;

Considérant que Télé-Soleil a déposé un rapport du projet de promotion des attraits gratuits de la municipalité accompagnée d'une carte d'information ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Sylvie Mercier,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement du solde de 300 \$ à Télé-Soleil inc.

Proposition adoptée.

**169-08-2018 COLLOQUE DE ZONE ADMQ – FORMATION «CONTRATS MUNICIPAUX»**

Considérant que le colloque annuel de zone de l'ADMQ se tiendra les 12, 13 et 14 septembre 2018 à New-Richmond incluant la formation «Les contrats municipaux dans la foulée des lois 122 et 155» ;

Considérant que les coûts de l'inscription au colloque et de la formation s'élèvent 557 \$ ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit autorisée à participer au Colloque annuel de zone de l'ADMQ qui se tiendra à New-Richmond les 12, 13 et 14 septembre prochain. Les frais d'hébergement et de déplacements sont remboursables selon la politique en vigueur.

Proposition adoptée.

**170-08-2018 LA MACHINE À TRUC – FESTIVAL DES CONTES ET LÉGENDES**

Considérant qu'une demande d'appui financier a été déposée dans le cadre du «*Festival gaspésien de contes et légendes*» par l'organisme La machine à truc ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Sylvie Mercier,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une commandite au montant de 300 \$ en provenance du poste 0211000970.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**171-08-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Renaud Robinson, appuyée et résolu à l'unanimité, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire